



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/21/Corr.1
17 mars 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2 - 4 avril 2003

Corrigendum

COOPÉRATION BILATÉRALE

Ce corrigendum est émis afin de :

- **Remplacer**, dans le paragraphe 33, les mots « La valeur de ces demandes dépasse » **par** « Comme la proposition d'atelier sur la prévention du commerce illégal dans la région de l'Asie du Sud continue à faire partie du plan d'activités de 2002 de la Suède (décision 38/19), la valeur de ces demandes ne dépasse pas ».
- **Remplacer**, dans le paragraphe 40, la dernière phrase **par** « À la suite de la première réunion, trois pays ont conclu un accord formel entre leur centre de l'ozone et leurs services douaniers, et plusieurs autres pays sont en voie de conclure un accord ».